

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2017-148

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 décembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31  
 présents : 22  
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE et Mme Valérie Isabelle BONIN.

OBJET :

Amortissement des  
subventions d'équipement

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID  
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY  
Gilles DELANGE donne pouvoir à Francis LATRONCHE  
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE : Mme Monique PLAZZI

Rapporteur : Philippe SUDRAT

Vu le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

Considérant que la durée d'amortissement des subventions d'équipement est désormais fixée non plus en fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire, mais en fonction de la durée de vie du bien financé ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a versé :

- pour l'opération OPAH 2017 une subvention d'équipement de 3 407,74 € ;
- à la commune du Chalard une subvention d'équipement de 41 798 € pour la mise aux normes de la salle des fêtes ;
- à la commune de Saint-Yrieix-la-Perche une subvention d'équipement de 43 209,05 € pour la modernisation du Centre Culturel Jean Pierre Fabrègue ;
- à la commune de Saint-Eloy-les-Tuileries une subvention d'équipement de 16 062,01 € pour l'aménagement du bourg ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20171219-DC2017710283-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **21 DEC. 2017**

- **décide** d'amortir à compter de 2018 de manière linéaire ces subventions respectivement sur 10 ans pour les trois premières et sur 5 ans pour la dernière.
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20171219-DC2017710283-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.